



Création d'une nouvelle déchetterie et plate-forme déchets verts

Commune de Foix (09)



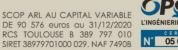
Pièce n°10 - Enregistrement ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

Référence: 2022-000272

Date: Juin 2023

www.cabinet-ectare.fr

6, avenue Georges POMPIDOU bât. A – Entrée 2 31130 BALMA Tél. 05 62 89 06 10 E-mail : contact@ectare.fr







SOMMAIRE

1.	COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET	5
2.	DESCRIPTION DU SITE ET DU PROJET	5
	2.1. NATURE DU PROJET	5
	2.2. LOCALISATION DU SITE PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000	6
3.	INCIDENCES DU PROJET	7
	3.1. ZSC N° FR7301822 « GARONNE, ARIÈGE, HERS, SALAT, PIQUE ET NESTE »	7
	3.1.1. Les habitats inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats (Habitats prioritaires)	7
	Mammifères visés à l'Annexe II de la Directive Habitats	8
	3.1.2. Poissons visés à l'Annexe II de la Directive Habitats	10
	3.1.3. Invertébrés visés à l'Annexe II de la Directive Habitats	11
	3.1.4. Autres espèces remarquables mentionnées	12
	3.2. ZSC FR7300842 – PECHS DE FOIX, SOULA ET ROQUEFIXADE, GROTTE DE L'HERM	
	3.2.1. Les habitats inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats (Habitats prioritaires)	13
	3.2.2. Mammifères visés à l'Annexe II de la Directive Habitats	13
	3.2.3. Invertébrés visés à l'Annexe II de la Directive Habitats	15
	3.2.4. Autres espèces remarquables mentionnées	16
1	CONCLUSION	17





1. COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET

Nom (personne morale ou physique) :	SMECTOM du Plantaurel SIRET 24090039900017	
Personne chargée du suivi de projet :	Raynaldo DE JESUS ESTEVES	
Commune et département du projet :	Foix – Ariège (09)	
Adresse du porteur de projet :	Las Plantos 09120 Varilhes	
Nom du projet :	Création d'une nouvelle déchetterie et plate-forme déchets verts	

2. DESCRIPTION DU SITE ET DU PROJET

2.1. NATURE DU PROJET

Le projet consiste en la création d'une nouvelle déchetterie sur la commune de Foix.

Le nouveau site sera implanté à proximité de la déchetterie existante, en bordure de la RD 1, sur des terrains déjà artificialisés, des prairies et sur la frange de jardins partagés .

Le site actuel étant difficilement aménageable, la création de ce nouvel espace permettra de comprendre :

- Une zone de dépôt temporaire des déchets verts bruts ainsi qu'une zone pour les déchets verts broyés;
- Des zones de dépôt à plat pour les déchets verts et les déchets inertes ;
- Des boxes pour le dépôt des déchets divers (Écomobilier, cartons, encombrants, bois traité et non traité, ferrailles, ...);
- Une zone ressourcerie pour le réemploi ;
- Un local déchets dangereux ;
- Des zones pour les bennes en attente ;
- Des colonnes pour le verre, le papier et les textiles ;
- Un local pour le personnel ;
- Les VRD et aménagements paysagers.

Le site actuel sera partiellement remis en état et continuera à être utilisé uniquement pour les activités de transfert.



2.2. LOCALISATION DU SITE PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

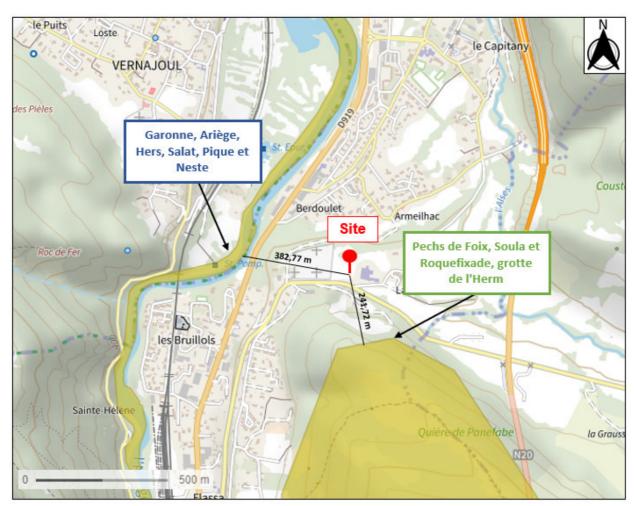
Le projet d'aménagement est localisé en région Occitanie, dans le département de l'Ariège, sur la commune de Foix.

Il est composé de friches, d'une chênaie, d'un jardin partagé et d'une prairie temporaire dédiées à la création d'une déchetterie et traitement des déchets selon le Plan Local d'Urbanisme de Foix.

Aucune zone Natura 2000 ne recoupe les terrains étudiés.

Les sites Natura 2000 les plus proches du site d'étude concernent l'Ariège et ses milieux riverains et un vaste ensemble composant un chainon calcaire nord pyrénéen au sein du massif du Plantaurel.

- Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat) n° FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » à environ 380 m à l'ouest du site d'étude ;
- Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat) n° FR7300842 « Pechs de Foix, Soula et Roquefixade, grotte de l'Herm » à environ 240 m au sud du site d'étude.



Localisation des sites Natura 2000 aux alentours du projet



3. INCIDENCES DU PROJET

L'ensemble des incidences potentielles du projet sur les intérêts visés par l'article L.211-1 du code de l'environnement, ainsi que l'efficacité des mesures mises en œuvre sont synthétisées dans les tableaux suivants.

3.1. ZSC N° FR7301822 « GARONNE, ARIÈGE, HERS, SALAT, PIQUE ET NESTE »

Source : Extrait du Formulaire Standard de Données (FSD), version officielle transmise par la France à la commission européenne (date d'édition : 08/02/2023), site de l'INPN

3.1.1. Les habitats inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats (Habitats prioritaires)

Code Natura 2000	Nom	Observation et présence potentielle sur le site		
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp</i> .			
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition			
3220	Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée			
3230	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	Habitats aquatiques non recensés sur la zone étudiée.		
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix eleagnos	Non présents sur la zone étudiée.		
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion			
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.			
4030	Landes sèches européennes			
5110	Formations stables xérothermophiles à $Buxus$ $sempervirens$ des pentes rocheuses ($Berberidion$ $p.p$)			
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (sites d'orchidées remarquables)	Habitats non recensés sur la		
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	zone étudiée. Non présents sur la zone		
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	étudiée.		
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)			
6520	Prairies de fauche de montagne			
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)			



Code Natura 2000	Nom	Observation et présence potentielle sur le site
8110	Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dilleni	
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (<i>Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae</i>)	
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia,</i> riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)	
9180	Forêts de pente, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	

Mammifères visés à l'Annexe II de la Directive Habitats

Туре	Nom (code européen au titre de la Directive Habitats)	Habitats préférentiels	Observation et présence potentielle sur le site
Chiroptères	Galemys pyrenaicus (Desman des Pyrénées) (Eur :1301)	Zones montagneuses bien arrosées. Rivières et torrents Pyrénéens à cours rapides, à eaux froides, permanentes, oligotrophes et bien oxygénées. Vit dans des terriers creusés dans la berge, les cavités de murs de pierres.	
	Rhinolophus hipposideros (Petit rhinolophe) (Eur : 1303)	Sédentaire. Colonise les plaines et vallées chaudes de montagne moyenne. Liée aux forêts de feuillus ou mixte et à la présence d'eau. Hibernation en cavités souterraines et dans les combes de grands bâtiments.	Présence de milieu favorable à certaines espèces à proximité du site d'étude. Site non favorable à la résidence de ces espèces (aucun arbre avec cavités ou décollement d'écorce n'a été observé sur l'Aire d'Étude Immédiate). Espèces contactées uniquement en déplacement en bordure de la zone boisée.
	Rhinolophus ferrumequinum (Grand rhinolophe) (Eur : 1304)	Sédentaire. Fréquente les cavités de toutes dimensions ayant une forte hygrométrie. Chasse dans les pâtures entourées de haies hautes et denses. Milieux mixtes et présence d'eau.	
	Rhinolophus euryale (Rhinolophe euryale) (Eur : 1305)	Sédentaire. Espèce sociable présente dans les régions chaudes de plaines et les contreforts montagneux. Préfèrent les paysages karstiques riches en grottes proches de l'eau. Cavernicoles.	



Туре	Nom (code européen au titre de la Directive Habitats)	Habitats préférentiels	Observation et présence potentielle sur le site
	Myotis blythii (Petit murin) (Eur : 1307)	Sédentaire. Grottes et cavités humides l'hiver. Fréquente les milieux forestiers ouverts, lisières et milieux agricoles avec des haies l'été.	
	Barbastella barbastellus (Barbastelle d'Europe) (Eur : 1308)	Sédentaire. Fréquente les milieux forestiers ouverts, lisières et milieux agricoles avec des haies. Cavernicole en hiver, elle loge contre le bois en été, transformé ou non par l'homme.	
	Miniopterus schreibersii (Minioptère de Schreibers) (Eur : 1310)	Sédentaire. Espèce cavernicole d'affinité méridionale intimement liée aux zones karstiques. Cavernicole, il vit dans les grottes, carrières, mines, caves, tunnels.	
	Myotis emarginatus (Murin à oreilles échancrées) (Eur : 1321)	Sédentaire. Milieux boisés feuillus, vallées de basse altitude, milieux ruraux, parcs et jardins. Gîte en caverne l'hiver et parfois dans les bâtiments et arbres en été.	
	Myotis bechsteinii (Murin de Bechstein) (Eur : 1323)	Sédentaire. Préférence pour les forêts de feuillus âgées à sousbois denses. Présence de ruisseaux, mares ou étangs. Hivernation dans les cavités naturelles des arbres.	
	<i>Myotis myotis</i> (Grand murin) (Eur :1324)	Sédentaire. Fréquente les forêts de basse et moyenne altitude, ainsi que les milieux mixtes coupés de haies, de prairies et de bois. Gîtes souterrains, cavernes et vieux bâtiments.	
Mammifères (hors chiroptères)	Lutra lutra (Loutre d'Europe) (Eur :1355)	Sédentaire. Inféodée aux milieux aquatiques dulcicoles, saumâtres et marins. Gîtes diurnes tranquilles et avec la présence d'un couvert végétal.	Site non favorable à la résidence de cette espèce. Non concernée par le projet.



3.1.2. Poissons visés à l'Annexe II de la Directive Habitats

Nom (code européen au titre de la Directive Habitats)	Habitats préférentiels	Observation et présence potentielle sur le site
Petromyzon marinus (Lamproie marine) (Eur : 1095)	Vit en mer sur le plateau continental et remonte les rivières pour se reproduire. Larves présentes dans le sédiment.	
Lampetra planeri (Lamproie de Planer) (Eur : 1096)	Légères migrations amont vers les sites propices à la reproduction. La larve vit enfouie dans la vase. L'adulte vit exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassins et les ruisseaux.	
Alosa alosa (Grande alose) (Eur : 1102)	Vit en alternance en eau douce pour se reproduire et en mer, sur le plateau continental. Se reproduit sur les substrats grossiers de cailloux et galets dans les courants rapides.	
Salmo salar (Saumon atlantique) (Eur : 1106)	Frayères constituées de plages de galets ou graviers en eaux peu profondes dans les fleuves côtiers ou les grands fleuves. Œufs déposés en eaux vives. Hibernation dans les profondeurs.	Espèces liées aux milieux aquatiques. Site non favorable à la résidence
Barbus meridionalis (Barbeau méridional) (Eur : 1138)	Présence dans le pourtour méditerranéen, dans les eaux oxygénées et fraîches. Vit généralement dans les eaux de moyenne altitude (à plus de 200 m).	de ces espèces. Non concernées par le projet.
Cottus gobio (Chabot commun) (Eur : 1163)	Vit dans les rivières et les fleuves au fond rocailleux, mais se trouve aussi sur les fonds caillouteux des lacs. Espèce sensible à la qualité des eaux.	
Rhodeus amarus (Bouvière) (Eur : 5339)	Présente en milieux calmes dans les lacs, étangs, eaux stagnantes ou peu courantes. Eaux claires et peu profondes sablo-limoneuses.	
Parachondrostoma toxostoma (Toxostome) (Eur: 6150)	Poisson d'eau douce grégaire qui se nourrit essentiellement d'algues. Vit en bancs sur les fonds de galets des eaux vives.	



3.1.3. Invertébrés visés à l'Annexe II de la Directive Habitats

Туре	Nom (code européen au titre de la Directive Habitats)	Habitats préférentiels	Observation et présence potentielle sur le site
	Oxygastra curtisii (Cordulie à corps fin) (Eur : 1041)	Libellule vivant dans les rivières calmes aux eaux profondes et bordées d'arbres, parfois les lacs ou les ripisylves.	Espèces liées aux milieux
Odonates	Coenagrion mercuriale (Agrion de Mercure) (Eur : 1044)	Libellule présente au niveau des petites rivières, ruisseaux, rigoles, fossés et fontaines. Ponte dans la partie immergée des plantes aquatiques.	aquatiques. Site non favorable à la résidence de ces espèces. Absence de végétation aquatique favorable. Non concernées par le
	Gomphus graslinii (Gomphe de Graslin) (Eur : 1046)	Libellule présente au niveau des fleuves et rivières à cours lents des grandes vallées alluviales de plaine.	projet.
Lépidoptères	Eriogaster catax (Laineuse du chêne) (Eur : 1074) Papillon préférant les milicalcicoles et/ou thermophiles abridu vent. On le rencontre dans haies, buissons, lisières et bouverts.		Espèce liée aux milieux ouverts et secs à faciès arbustifs. Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concernée par le projet.
	Euplagia quadripunctaria (Écaille chinée) (Eur : 6199)	Papillon présent dans une grande variété de milieux à l'exception des zones de monoculture.	Espèce potentiellement présente aux alentours du site d'étude. Espèce relativement commune et potentiellement présente sur le site.
	Lucanus cervus (Lucane cerf- volant) (Eur : 1083)	Les larves et les nymphes grandissent dans les souches et arbres mourants. Les adultes sont volants et se trouvent dans les habitats présentant des souches et de vieux arbres feuillus dépérissant.	Espèce potentiellement présente aux alentours du site d'étude. Espèce relativement commune et avec une grande capacité de dispersion, potentiellement présente sur le site.
Coléoptères	Rosalia alpina (Rosalie des Alpes) (Eur : 1087)	Insecte commun en montagne et présent en plaine de façon localisée. Préfère les hêtres mais se développe dans d'autres essences.	Présence d'habitat favorable à proximité (bois).
	Cerambyx cerdo (Grand capricorne) (Eur : 1088)	Les stades larvaires et nymphaux vivent dans les anfractuosités et les blessures des arbres. Espèce principalement de plaine, dans tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés. Les adultes sont volants.	Site non favorable à la résidence de ces espèces. Non concernées par le projet.



Туре	Nom (code européen au titre de la Directive Habitats)	Habitats préférentiels	Observation et présence potentielle sur le site
Crustacés	Austropotamobius pallipes (Écrevisse à pattes blanches) (Eur : 1092)	Espèce aquatique des eaux douces pérennes. Présente dans les cours d'eau au régime hydraulique varié et dans les plans d'eau. Nécessite une eau claire, peu profonde, d'une excellente qualité, très bien oxygénée, neutre à alcaline. Vit dans les milieux riches en abris variés.	Espèce liée aux milieux aquatiques. Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concerné par le projet.

3.1.4. Autres espèces remarquables mentionnées

Туре	Nom	Observation et présence potentielle sur le site	
Poissons	Thymallus thymallus (Ombre commun)	Espèce liée aux milieux aquatiques. Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concerné par le projet.	
	Lopinga achine (Bacchante)	Absence d'habitat favorable à proximité (forêts ouvertes clairières forestières et bordures de chemin). Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concernée par le projet.	
Lánidantàras	Maculine arion (Azuré du serpolet)	Absence d'habitat favorable à proximité (milieux herbacés mésophiles à xérophiles). Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concerné par le projet	
Lépidoptères	Parnassius apollo (Apollon)	Absence d'habitat favorable à proximité (milieux ouverts en montagnes). Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concerné par le projet.	
	Proserpinus proserpina (Sphinx de l'épilobe)	Absence d'habitat favorable à proximité. Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concerné par le projet.	



3.2. ZSC FR7300842 – PECHS DE FOIX, SOULA ET ROQUEFIXADE, GROTTE DE L'HERM

Source : Extrait du Formulaire Standard de Données (FSD), version officielle transmise par la France à la commission européenne (date d'édition : 08/02/2023), site de l'INPN

3.2.1. Les habitats inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats (Habitats prioritaires)

Code Natura 2000	Nom	Observation et présence potentielle sur le site
5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus</i> sempervirens des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>).	
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso- Sedion albi *	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	Habitats non recensés sur la zone étudiée.
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Non présents sur la zone étudiée.
8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero- Fagion</i>	
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion *	

3.2.2. Mammifères visés à l'Annexe II de la Directive Habitats

Туре	Nom (code européen au titre de la Directive Habitats)	Habitats préférentiels	Observation et présence potentielle sur le site
Chiroptères	Rhinolophus hipposideros (Petit rhinolophe) (Eur : 1303)	Sédentaire. Colonise les plaines et vallées chaudes de montagne moyenne. Liée aux forêts de feuillus ou mixte et à la présence d'eau. Hibernation en cavités souterraines et dans les combes de grands bâtiments.	Présence de milieux favorables à cette espèces à proximité du site d'étude. Site non favorable à la résidence de ces espèces. Non concernée par le projet.



Туре	Nom (code européen au titre de la Directive Habitats)	Habitats préférentiels	Observation et présence potentielle sur le site
	Rhinolophus ferrumequinum (Grand rhinolophe) (Eur : 1304)	Sédentaire. Fréquente les cavités de toutes dimensions ayant une forte hygrométrie. Chasse dans les pâtures entourées de haies hautes et denses. Milieux mixtes et présence d'eau.	Présence de milieux favorables à proximité du site d'étude, mais site non favorable à la résidence de cette espèce. Peu concerné par le projet (1 seul individu contacté lors des relevés de terrain).
	Rhinolophus euryale (Rhinolophe euryale) (Eur : 1305)	Sédentaire. Espèce sociable présente dans les régions chaudes de plaines et les contreforts montagneux. Préfèrent les paysages karstiques riches en grottes proches de l'eau. Cavernicoles.	Présence de milieux favorables à cette espèces à proximité du site d'étude. Site non favorable à la résidence de cette espèce. Non concernée par le projet.
Chiroptères	Myotis blythii (Petit murin) (Eur : 1307)	Sédentaire. Grottes et cavités humides l'hiver. Fréquente les milieux forestiers ouverts, lisières et milieux agricoles avec des haies l'été.	Présence de milieux favorables à cette espèce à proximité du site d'étude. Site non favorable à la résidence de ces espèces, mais favorable aux déplacements et à l'alimentation.
	Barbastella barbastellus (Barbastelle d'Europe) (Eur : 1308)	Sédentaire. Fréquente les milieux forestiers ouverts, lisières et milieux agricoles avec des haies. Cavernicole en hiver, elle loge contre le bois en été, transformé ou non par l'homme.	Présence de milieux favorables à proximité du site d'étude, mais site non favorable à la résidence de cette espèce. Peu concernée par le projet (1 seul individu contacté lors des relevés de terrain).
	Miniopterus schreibersii (Minioptère de Schreibers) (Eur : 1310)	Sédentaire. Espèce cavernicole d'affinité méridionale intimement liée aux zones karstiques. Cavernicole, il vit dans les grottes, carrières, mines, caves, tunnels.	Présence de milieux favorables à cette espèces à proximité du site d'étude. Site non favorable à la résidence de cette espèce. Non concernée par le projet.



Туре	Nom (code européen au titre de la Directive Habitats)	Habitats préférentiels	Observation et présence potentielle sur le site
	Myotis emarginatus (Murin à oreilles échancrées) (Eur : 1321)	Sédentaire. Milieux boisés feuillus, vallées de basse altitude, milieux ruraux, parcs et jardins. Gîte en caverne l'hiver et parfois dans les bâtiments et arbres en été.	Présence de milieux favorables à cette espèces à proximité du site d'étude. Site non favorable à la résidence de cette espèce. Non concernée par le projet.
	Myotis myotis (Grand murin) (Eur :1324)	Sédentaire. Fréquente les forêts de basse et moyenne altitude, ainsi que les milieux mixtes coupés de haies, de prairies et de bois. Gîtes souterrains, cavernes et vieux bâtiments.	Présence de milieux favorables à proximité du site d'étude, mais site non favorable à la résidence de cette espèce. Peu concernée par le projet (1 seul individu contacté lors des relevés de terrain).

3.2.3. Invertébrés visés à l'Annexe II de la Directive Habitats

Type	Nom (code européen au titre de la Directive Habitats)	Habitats préférentiels	Observation et présence potentielle sur le site
	Euphydryas aurinia (Damier de la Succise) (Eur : 1065)	Papillon principalement présent dans les pelouses calcicoles à marnicoles et les végétations de type tourbières	Absence d'habitat favorable à proximité. Site non favorable à la résidence de l'espèce.
Lépidoptères	Euplagia quadripunctaria (Écaille chinée) (Eur : 6199)	Papillon présent dans une grande variété de milieux à l'exception des zones de monoculture.	Espèce potentiellement présente aux alentours du site d'étude. Espèce relativement commune et potentiellement présente sur le site.
Coléoptères	Lucanus cervus (Lucane cerfvolant) (Eur : 1083)	Les larves et les nymphes grandissent dans les souches et arbres mourants. Les adultes sont volants et se trouvent dans les habitats présentant des souches et de vieux arbres feuillus dépérissant.	Espèce potentiellement présente aux alentours du site d'étude. Espèce relativement commune et avec une grande capacité de dispersion, potentiellement présente sur le site.



Туре	Nom (code européen au titre de la Directive Habitats)	Habitats préférentiels	Observation et présence potentielle sur le site
	Rosalia alpina (Rosalie des Alpes) (Eur : 1087)	Insecte commun en montagne et présent en plaine de façon localisée. Préfère les hêtres mais se développe dans d'autres essences.	Présence d'habitat favorable à proximité (bois).
	Cerambyx cerdo (Grand capricorne) (Eur : 1088)	Les stades larvaires et nymphaux vivent dans les anfractuosités et les blessures des arbres. Espèce principalement de plaine, dans tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés. Les adultes sont volants.	Site favorable à la présence du Grand capricorne mais l'espèce n'occupe pas les arbres sur site à ce jour. Non concernées par le projet.

3.2.4. Autres espèces remarquables mentionnées

Туре	Nom	Observation et présence potentielle sur le site	
Invertébrés (Lépidoptères)	Lopinga achine (Bacchante)	Absence d'habitat favorable à proximité (forêts ouverte clairières forestières et bordures de chemin). Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concernée par le projet.	
	<i>Maculine arion</i> (Azuré du serpolet)	Absence d'habitat favorable à proximité (milieux herbacés mésophiles à xérophiles). Site non favorable à la résidence de l'espèce. Non concerné par le projet	
Mammifères (Chiroptères)	Eptesicus serotinus (Sérotine commune) Myotis mystacinus (Murin à moustaches) Myotis nattereri (Murin de Natterer) Myotis daubentoni (Murin de Daubenton) Nyctalus leisleri (Noctule de Leisler) Hypsugo savii (Vespère de Savi)	Présence de milieu favorable à certaines espèces à proximité du site d'étude. Site non favorable à la résidence de ces espèces, mais favorable aux déplacements et à l'alimentation.	
	Tadarida teniotis (Molosse de Cestoni)		



4. CONCLUSION

Aucune destruction ou détérioration d'habitats, ni aucune destruction ou perturbation d'espèces végétales listés sur les deux sites Natura 2000 ne sont attendues au vu du projet.

Le site d'étude présente un milieu favorable à certaines espèces de chiroptères pour leurs déplacements ou leur alimentation mais pas pour leur résidence. Des milieux similaires aux alentours du site permettront leur déplacement et alimentation.

Le projet n'a aucune incidence notable sur les milieux ou les espèces protégées.